

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
MARSON**

**COMMUNE DE
CHEPY**

Date de convocation :

20 mai 2014

Nombre de
Conseillers : 11

Présents : 10

N° 1236/2014

Objet :

**TARIFS DE
L'ENSEMBLE DES
CONCESSIONS 2014**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs : MENISSIER Martine, VILLE Gérard, GIOVANNI Philippe, PRIEUR Christelle, VEDANI Lionel, WEBER Patrice, SOURDET Joëlle, BALOURDET Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente et excusée : Mme PRIEUR Christelle.

A été élue secrétaire : Mme MENISSIER Martine.

Le Maire rappelle les tarifs des concessions pratiqués sur la commune de Chepy et demande à l'ensemble des Conseillers s'ils souhaitent revaloriser ces derniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas augmenter le prix des redevances fixé ultérieurement par les délibérations n° 902 du 24 octobre 2001 et n° 1128 du 7 décembre 2009.

Ainsi le prix des redevances funéraires, à compter du 27 mai 2014, reste inchangé et sera pratiqué comme suit :

CONCESSION AU CIMETIERE 1M²	15 ANS	10€
	30 ANS	17€
	50 ANS	26€

CONCESSION D'UNE CAVURNE	30 ANS	280€
---	--------	------

CONCESSION AU COLUMBARIUM	30 ANS	381€
--------------------------------------	--------	------

certifié conforme,

Fait à Chepy, le 02 juin 2014

Le Maire,
J. ROUSSINET

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 04 juin 2014 et de la publication faite, le 04 juin 2014.